



16 juillet 2007

Avis aux lecteurs

Une modification doit être apportée à la déclaration de changement important (version française seulement) daté du 12 juillet 2007. En effet, le titre du communiqué de presse joint à la déclaration de changement important aurait dû se lire :

GOODFELLOW – DECLARATION DE DIVIDENDE

tel qu'énoncé dans le haut de cet attachement au lieu de :

*GOODFELLOW - ANNONCE UN FRACTIONNEMENT D' ACTIONS À RAISON DE DEUX
POUR UN*

Nous nous excusons de cette ambiguïté

La direction